

Compte rendu

Délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Mercredi
22 mai 2019
17 heures 20

Audition de Mme Marija Pejčinović-Burić, Vice-Première ministre de la République de Croatie, Ministre des Affaires étrangères et européennes, candidate retenue par le Comité des Ministres pour l'élection au poste de Secrétaire général(e) du Conseil de l'Europe 2

Compte rendu n° 8

**Présidence
de Mme Nicole Trisse,
députée,
*Présidente***

Présidence de Mme Nicole Trisse, députée, Présidente

La séance est ouverte à 17 heures 20.

Madame la Présidente Nicole Trisse. Chers collègues, nous avons le plaisir de recevoir aujourd'hui Mme Marija Pejčinović-Burić, Vice-Première ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes de la Croatie. Mme la Ministre, je vous souhaite la bienvenue devant notre délégation.

Initialement, cette audition devait faire l'objet d'une captation audiovisuelle, mais vous ne l'avez pas souhaité. Elle ne donnera donc lieu qu'à la publication d'un compte-rendu écrit. Par souci de stricte égalité entre les candidats, nous ferons de même lorsque nous auditionnerons M. Didier Reynders, le 12 juin prochain.

Le 10 janvier dernier, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a officialisé que le Gouvernement croate avait proposé votre candidature à la succession du Secrétaire général actuel, M. Thorbjørn Jagland, dont le mandat s'achèvera fin septembre. Pour mémoire, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe est le plus haut responsable administratif de l'Organisation. Élu pour cinq ans par l'APCE en vertu de l'article 36 du Statut de 1949, il a la charge de la planification stratégique, de l'orientation du programme d'activités et du budget du Conseil de l'Europe. Il est également chargé de représenter l'Organisation.

La procédure qui régit sa désignation est un règlement adopté par le Comité des Ministres en décembre 1956, complété par une déclaration interprétative conjointe de l'APCE et du Comité des Ministres datant de 2010. En vertu de ces règles, le choix du Comité des Ministres et de l'APCE doit se porter sur des « *personnes possédant les plus hautes qualités de compétence et d'intégrité, ainsi que les aptitudes correspondant au poste à pourvoir.* »

Je dois avouer que la lecture de votre *curriculum vitae* m'a quelque peu impressionnée. Je mentionnerai brièvement à cet égard que vous êtes parfaitement polyglotte, et notamment francophone, que vous avez directement participé aux négociations d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, avant de devenir pendant plusieurs années Secrétaire d'État en charge de l'intégration européenne de votre pays, puis, après un mandat parlementaire, Ministre des Affaires étrangères et européennes.

Vous connaissez très bien les institutions du Conseil de l'Europe puisque vous avez été membre de l'APCE, lorsque vous étiez parlementaire et, plus récemment, présidente du Comité des Ministres, de mai à novembre 2018, à l'occasion de la présidence semestrielle de votre pays.

Avec les trois autres candidats déclarés, vous avez été entendue par le Comité des Ministres, le 20 mars dernier. Votre audition a convaincu le Comité des Ministres de retenir votre nom sur la liste finale des candidats soumis au vote des membres de l'Assemblée parlementaire, le 25 juin prochain. Une nouvelle étape s'ouvre, désormais, dans la procédure de désignation de la personne appelée à succéder à M. Jagland. Nous sommes évidemment très heureux et honorés de pouvoir vous entendre afin de nous forger notre opinion avant l'échéance du scrutin, auquel notre délégation prendra toute sa part.

Comme vous le savez sans doute, la délégation française accorde, à l'instar des plus hautes autorités de notre pays, une importance particulière au Conseil de l'Europe. Dès lors, le choix du ou de la titulaire du poste Secrétaire général, fonction éminente au sein de l'Organisation, requiert notre plus grande attention.

Votre candidature, Mme la Ministre, intervient à un moment particulier de l'existence du Conseil de l'Europe. Je pense à cet égard qu'il serait utile que vous développiez devant nous l'analyse que vous faites de ses difficultés, ainsi que vos propositions pour les surmonter et les perspectives d'avenir que vous envisagez pour l'Organisation dans l'éventualité où vous seriez élue Secrétaire générale pour les cinq années à venir.

Mais je vous laisse sans plus tarder la parole pour vous permettre de nous livrer vos réflexions liminaires, puis nous aurons, si vous le voulez bien, un échange sous la forme de questions des membres de la délégation et de réponses de votre part.

Mme Marija Pejčinović-Burić, Vice-Première ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes de la Croatie. Mesdames, Messieurs, ~~comme vous venez de le dire~~, je me suis déjà présentée à certaines délégations, dont la délégation française, ainsi qu'aux groupes politiques lors de la session plénière d'avril dernier. Je vais donc concentrer mon exposé sur les développements récents qui ont fait l'actualité du Conseil de l'Europe. Ainsi, la France a présenté les priorités de sa présidence du Comité des Ministres à Helsinki. Celles-ci se déclinent en trois points : préserver et consolider le système européen de protection des droits de l'Homme, promouvoir l'égalité et le vivre ensemble et, enfin, répondre aux nouveaux défis en matière de droits de l'Homme et d'État de droit.

Le premier point nous amène à aborder la crise institutionnelle et politique qui frappe le Conseil de l'Europe. Dans une organisation comme le Conseil de l'Europe, qui prône le dialogue, il est nécessaire de rechercher un compromis par le dialogue. Celui-ci est désormais rétabli entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire, ce qui est une bonne chose. C'est sur la base de ce dialogue que le Comité des Ministres travaille. La résolution de cette crise institutionnelle est nécessaire pour préserver la crédibilité du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, la crise politique avec la Russie pèse sur l'Organisation. Il faut trouver une réponse extraordinaire à une situation extraordinaire, comme dirait la Présidente de l'Assemblée parlementaire, Mme Liliane Maury Pasquier. Le dialogue avec la Russie est nécessaire pour mettre un terme à la situation actuelle. Les résolutions et recommandations adoptées en avril ont permis de jeter les bases de ce dialogue. La réunion de la commission du règlement, le 3 juin, pourrait ouvrir la voie à un retour de la délégation russe au sein de l'Assemblée parlementaire et, pour la première fois, à Helsinki, les représentants de la Fédération de Russie ont clairement affirmé leur volonté de ne pas quitter le Conseil de l'Europe.

L'idéal serait que la délégation russe puisse présenter ses pouvoirs en juin. Pour cela, la Russie devra faire un geste et payer au moins une partie de sa contribution. Ce défaut de paiement pèse lourd sur les finances du Conseil et il faut rappeler que le paiement de la contribution est une obligation statutaire. Un autre geste sera également nécessaire pour apaiser les tensions avec des pays comme l'Ukraine, les pays baltes, la Géorgie ou la Grande-Bretagne, qui s'opposent au retour de la délégation russe. La Russie peut, par exemple, relâcher les marins ukrainiens détenus depuis l'incident en mer d'Azov ou des prisonniers politiques, mais aussi permettre l'accès des organes de *monitoring* du Conseil de l'Europe dans certaines régions comme la Crimée.

Je souhaite vivement que la Russie, tout comme la Bosnie-Herzégovine, puissent participer à l'élection du prochain Secrétaire général. La Russie a déjà manqué trop d'élections

importantes comme celle du Commissaire aux droits de l'Homme. Sa participation à cette élection permettrait son maintien au sein de l'Organisation. En effet, il serait regrettable que le peuple russe ne puisse plus déposer de recours devant la Cour européenne des droits de l'Homme, d'autant plus que 20 % des requêtes déposées le sont par des citoyens russes.

Outre, cette double crise institutionnelle et politique qu'il faut résoudre, trois autres sujets retiennent mon attention. Tout d'abord, il est nécessaire de renforcer la crédibilité de l'Organisation en adoptant des règles claires et identiques pour lutter contre la corruption. Dans ce domaine, il faut suivre les recommandations du groupe d'Etats contre la corruption (GRECO). L'intégrité des personnes engagées au sein du Conseil de l'Europe est fondamentale. En outre, il sera nécessaire de rationaliser la communication du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire pour plus de lisibilité. Enfin, les missions exercées par les différents organes du Conseil de l'Europe doivent être revues pour plus de complémentarité entre les différents organes. Dans le contexte actuel de réduction budgétaire, cela me paraît indispensable.

En ce qui concerne le budget, justement, il faut certes voir comment évolue la relation avec la Russie mais, si celle-ci ne revient pas, il faudra prendre des mesures d'économies. L'actuel Secrétaire général a déjà préparé un plan drastique. Les licenciements doivent être évités dans la mesure du possible car le Conseil de l'Europe perdrait une capacité d'expertise qui sera difficile à reconstituer.

Je reste persuadée que la plupart des dotations doivent venir des États membres. Je ne crois pas que l'Union européenne doive prendre une part plus importante dans le financement du Conseil de l'Europe car une organisation ne doit pas dépendre d'une autre. Une augmentation de l'endettement me semble également exclue car un prêt devrait être de toute manière remboursé mais aussi garanti par les États membres, ce qui complique les choses.

À titre personnel, je pense que certaines activités du Conseil sur des thématiques précises pourraient être financées par des entreprises privées. Cela pourrait être le cas des activités de *monitoring* sur l'intelligence artificielle et le respect des droits de l'Homme par exemple. De plus, je souhaite que le budget du Conseil de l'Europe puisse de nouveau être indexé sur l'inflation. L'actuel Secrétaire général, M. Jagland, a par ailleurs proposé de créer un fonds spécial pour faire face aux situations de crise. Cela me semble être une idée intéressante. Pour ma part, je proposerai également la création d'un statut de payeur intermédiaire, à mi-chemin entre la contribution statutaire et le statut de grand contributeur. Je sais que certains États sont prêts à augmenter leur contribution. Cette crise budgétaire est grave et n'offre pas un climat propice au travail.

Mme Marie-Christine Dalloz, députée. Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cet exposé en français avec une vision claire qui m'enthousiasme. Je voudrais vous interroger sur deux points. Tout d'abord, concernant les missions d'observation des élections, celles-ci sont effectuées conjointement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Or, nous ne nous intéressons pas aux mêmes enjeux et je pense que le fait que les États-Unis soient membres de l'OSCE explique les différences de visions entre les deux organisations. En revanche, nous ne travaillons pas assez avec la Commission de Venise dans le cadre des missions de suivi.

Ensuite, sur la question du budget, je vois que vous avez exploré différentes pistes. Nous espérons tous que la Russie honorera une partie de sa dette mais, selon moi, le Conseil de l'Europe doit se réformer pour rationaliser ses méthodes de travail et favoriser une plus grande efficacité de ses organes. Je partage votre point de vue sur le recours à un prêt et le statut de payeur intermédiaire pourrait permettre d'améliorer la situation financière de l'Organisation mais, quoi qu'il en soit, un plan d'économies reste nécessaire.

Mme Marija Pejčinović-Burić, Vice-Première ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes de la Croatie. Merci pour vos remarques, qui sont au cœur de mes réflexions. Il est effectivement nécessaire de recentrer le travail des organes du Conseil de l'Europe sur les missions essentielles de l'Organisation. Il est vrai que le Conseil de l'Europe est la seule organisation paneuropéenne, contrairement à l'OSCE, et c'est pour cela qu'il est nécessaire de trouver un compromis avec la Russie pour permettre la poursuite du dialogue. Les deux organisations doivent-elles effectuer les missions d'observation des élections ensemble ? C'est une question qui mérite d'être posée et dont il faudra discuter au sein des différentes instances du Conseil de l'Europe. Quant à la Commission de Venise, elle est reconnue pour son expertise et son travail.

Mme Nicole Duranton, Première Vice-Présidente. Madame la Ministre, ma première question portera sur l'avenir des relations entre les deux organisations que sont l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. En effet, la première prend de plus en plus d'initiatives dans le domaine de compétences de la seconde et dispose de davantage de moyens pour le faire. Je souhaiterais également connaître votre position, d'une part sur les conflits gelés, nombreux sur le territoire du Conseil de l'Europe, et d'autre part, sur les relations entre le Conseil des Ministres et l'Assemblée parlementaire, et notamment la création d'une procédure conjointe dans le cas où un État ne respecterait pas ses obligations au sein du Conseil de l'Europe. Enfin, une question plus personnelle, pour quelles raisons devrait-on voter pour vous plutôt que pour votre concurrent belge ?

Mme Marija Pejčinović-Burić, Vice-Première ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes de la Croatie. Sur les relations avec l'Union européenne, je pense que celles-ci ne doivent pas être exclusives et que le Conseil de l'Europe doit développer des relations avec d'autres organisations telles que l'ONU. Par ailleurs, je ne souhaite pas savoir si l'Union européenne va ratifier la convention européenne des droits de l'Homme, mais quand elle compte le faire. En effet, il s'agit d'une obligation prévue par le traité de Lisbonne. Cela permettrait d'éviter l'émergence de deux normes parallèles en matière des droits de l'Homme, ce qui ne servirait pas la cause. Le futur Secrétaire général devra pousser l'Union européenne à ratifier la convention, avec un dialogue plus fréquent.

Sur la question des conflits gelés, il faut bien reconnaître que la Fédération de Russie est impliquée dans la plupart d'entre eux. Le rôle du Conseil de l'Europe, comme cela a été rappelé à Helsinki, est de rechercher des solutions politiques par le biais du dialogue. Toutefois, le Conseil de l'Europe n'est pas une organisation de sécurité et la question des conflits gelés doit être abordée à travers celle du respect des droits de l'Homme et de la démocratie.

Concernant les relations entre l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres, une procédure conjointe en cas de manquement d'un État membre à ses obligations devra être nécessairement mise en place. En effet, nous ne devons pas revivre à l'avenir la crise institutionnelle que nous connaissons aujourd'hui.

Enfin, il m'est difficile de dire quelles sont les différences entre mon collègue et moi. Toutefois, mon expérience en tant que personne ayant vécu le cheminement de la Croatie vers la démocratie et l'État de droit marque une différence importante. Le Conseil de l'Europe a vraiment permis aux pays d'Europe centrale et de l'Est de se transformer pour garantir la paix en Europe. J'ai fait tout mon parcours avec la volonté de rattacher la Croatie aux valeurs européennes, dont je mesure pleinement l'importance, ce qui me permettra d'apporter une énergie nouvelle. Je vais rencontrer, demain, Mme Catherine Lalumière qui était Secrétaire général quand la Croatie a fait ses premiers pas au Conseil. Elle incarne un Conseil de l'Europe fort et ouvert, prêt à aider tous ses membres.

Madame la Présidente Nicole Trisse. ~~Bien, je vous remercie. Y a-t-il d'autres questions ? Non.~~ Pour ma part, j'aimerais que vous nous exposiez plus en détail votre manière d'appréhender les rapports du Secrétaire général du Conseil de l'Europe avec l'APCE et aussi avec les délégations nationales. Dans les faits, actuellement, le Secrétaire général s'exprime lors d'une courte séance plénière, à chaque partie de session. Bien souvent, ce dialogue apparaît trop court et un peu frustrant. Notre délégation, depuis 2017, a eu plusieurs échanges prolongés avec M. Jagland. Seriez-vous disposée, en qualité de Secrétaire générale, à recevoir régulièrement de la sorte des délégations nationales et à venir plus fréquemment devant les commissions de l'APCE pour évoquer, de manière approfondie, certains dossiers ou enjeux importants ?

Mme Marija Pejčinović-Burić, Vice-Première ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes de la Croatie. Je ne sais pas comment sont régies les interventions du Secrétaire général devant l'Assemblée parlementaire et si des règles particulières existent. Je sais qu'aujourd'hui, il intervient une fois par session. Il demeure nécessaire que le Secrétaire général soit un lien entre les parlementaires et le Comité des Ministres, et je serai toujours prête à discuter avec les parlementaires.

Mme Nicole Duranton, Première Vice-Présidente. Avant que cette rencontre ne s'achève, je souhaiterais vous transmettre une invitation. Au titre du volet parlementaire de la présidence française du Comité des Ministres, notre délégation organise au Sénat un colloque, le 14 novembre prochain, sur les droits de l'Homme et la démocratie à l'ère numérique. Si vous êtes élue, nous souhaiterions que vous puissiez être présente.

Mme Marija Pejčinović-Burić, Vice-Première ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes de la Croatie. Ce serait avec plaisir !

Madame la Présidente Nicole Trisse. Mme la Ministre, je vous remercie infiniment d'avoir eu l'amabilité de venir devant nous aujourd'hui, en dépit d'un agenda très contraint. Je ne doute pas que nos échanges d'aujourd'hui éclairent utilement le choix qu'il nous appartiendra de faire le 26 juin prochain.

Vous allez certainement poursuivre vos rencontres et vos échanges pour convaincre les membres de l'APCE de porter leurs suffrages sur votre nom. Je vous souhaite donc bonne continuation dans cette dernière ligne droite avant l'élection.

La séance est levée à 18 h 30.

Membres présents ou excusés

Députés :

Présents. – M. Olivier Becht, Mme Marie-Christine Dalloz, Mme Nicole Trisse.

Excusés. – M. Damien Abad, Mme Sophie Auconie, M. Bertrand Bouyx, Mme Yolaine de Courson, Mme Jennifer De Temmerman, M. Bruno Fuchs, M. Fabien Gouttefarde, M. Dimitri Houbron, Mme Marietta Karamanli, Mme Catherine Kamowski, M. Jérôme Lambert, Mme Alexandra Louis, M. Jacques Maire, Mme Isabelle Rauch, M. Bertrand Sorre, Mme Laurence Trastour-Isnart, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, M. Sylvain Waserman, Mme Martine Wonner.

Sénateurs :

Présents. – M. Arnaud Bazin, Mme Maryvonne Blondin, Mme Nicole Duranton, M. Bernard Fournier, M. Jacques Le Nay.

Excusés. – M. Bernard Cazeau, M. André Gattolin, M. François Grosdidier, M. Guy-Dominique Kennel, M. Claude Kern, M. André Reichardt, M. André Vallini.